

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3564

présenté par

M. Boumertit, M. Walter, M. Vannier, Mme Trouvé, M. Tavel, Mme Taurinya, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Soudais, Mme Simonnet, M. Sala, M. Saintoul, M. Ruffin, M. Rome, M. Ratenon, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Portes, M. Piquemal, M. Pilato, Mme Panot, Mme Oziol, Mme Obono, M. Nilor, Mme Manon Meunier, Mme Maximi, M. Maudet, M. Mathieu, M. Martinet, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, M. Léaument, Mme Lepvraud, Mme Legrain, M. Legavre, Mme Leduc, Mme Leboucher, M. Le Gall, M. Laisney, M. Lachaud, M. Kerbrat, Mme Keke, Mme Hignet, M. Guiraud, Mme Guetté, Mme Garrido, M. Gaillard, Mme Fiat, Mme Ferrer, M. Fernandes, Mme Etienne, Mme Erodi, Mme Dufour, M. Delogu, M. Davi, Mme Couturier, M. Coulomme, M. Corbière, M. Coquerel, M. Clouet, Mme Chikirou, M. Chauche, M. Carrière, M. Caron, M. Boyard, M. Bompard, M. Bilongo, M. Bex, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Arenas, Mme Amrani, Mme Amiot, M. Amard, M. Alexandre et
Mme Abomangoli

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	95 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	95 000 000
Gratuité de la culture (<i>ligne nouvelle</i>)	95 000 000	0
TOTAUX	95 000 000	95 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous proposons la gratuité dans tous les musées et monuments publics, en commençant par les dimanches pour les visiteurs de l'Union Européenne.

En 1996, le musée du Louvre devient le premier musée de France à assurer, un dimanche par mois, un accès gratuit à ses œuvres. Quatre ans plus tard, cette mesure est étendue à tous les musées et monuments nationaux de France. En 2002, les musées de la ville de Paris deviennent gratuits, et ce de façon permanente.

Ce combat pour l'accessibilité des arts et d'une culture à chacune et chacun est un mouvement historique né d'une volonté de partage, d'apprentissage, et d'émancipation sociale.

Dans la même dynamique, nous proposons aujourd'hui dans cet amendement de repli d'étendre cette gratuité dans tous les musées et monuments publics, en commençant par les dimanches pour les visiteurs de l'Union Européenne.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de titre 2 de l'action 07 du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture à hauteur de 95 millions en autorisations d'engagement et 95 millions en crédits de paiement, vers un nouveau programme « Gratuité de la culture ». Notre intention n'est pas de prélever des crédits du programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.